



EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT,
travaux

Le Maire de la commune de Lalbenque (Lot),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Considérant que la permission de voirie n° 1-0010-25-148-9200 du département du Lot est autorisée à l'entreprise **Société de Terrassement du Célé**,

Considérant qu'en raison des travaux de raccordement électrique au 754 route de Laburgade ;

ARRETE :

Article 1 : Durant les travaux de raccordement électrique au 754 route de Laburgade parcelle cadastré AI 0014, il convient de réglementer la circulation **du lundi 24 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025 :**

- La circulation sera alternée manuellement pendant les travaux
- Zone de circulation à 30km/h

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et de sécurité sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame le Maire de la commune de Lalbenque, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Lalbenque, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Cahors.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE

Fait à Lalbenque, le 19 mars 2025

Le Maire,



Liliane LUGOL

Certifié exécutoire

PUBLIÉ ou NOTIFIÉ

le 20/03/2025

Le Maire,

